

**Vendredi 26 octobre, l'Assemblée départementale des Hauts-de-Seine réunie en séance publique a examiné 30 rapports. A noter parmi ceux-ci :**

**Collèges publics : 16,06 M€ de fonctionnement alloués  
à 97 établissements pour 2008**

Le 24 octobre 2003, l'Assemblée départementale a fixé les modalités de calcul des subventions de fonctionnement des collèges publics selon trois types de dépenses : les crédits destinés à la pédagogie et à l'administration générale ; les crédits destinés au chauffage ; les crédits d'entretien et de viabilisation.

Au total, le Conseil général verse 16 059 909 euros à 97 établissements, dont deux ouvriront leurs portes aux élèves à la rentrée 2008 à Bois-Colombes et à Levallois-Perret.

**3,6 M€ de « Prime de Noël » versés  
aux allocataires du RMI et de l'API des Hauts-de-Seine,**

Depuis 1998, le Conseil général verse aux allocataires du Revenu minimum d'insertion (RMI) une « Prime de Noël ». Cette mesure a été étendue aux allocataires de l'Allocation parent isolé (API) en 2000. L'Assemblée départementale a décidé de reconduire cette allocation de fin d'année dont le montant est défini selon 3 critères : couples sans enfant et célibataires - 127 € ; famille ayant 1 ou 2 enfant(s) à charge - 162 € ; famille ayant 3 enfants et plus à charge - 244 €. **Les paiements seront effectués en fin d'année sur la base du listing de la Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine du mois de septembre 2007, pour un montant estimé à 3 600 000 €.** 23 576 alto-séquanais sont concernés.

**Le Conseil général vote une baisse de sa subvention au Samu pour l'année 2007**

La délibération, votée par la majorité UMP et l'opposition à l'unanimité, moins l'abstention d'un élu, prévoit d'allouer 500.000 euros en 2007 au Samu 92, contre 659.000 euros en 2006. Patrick Devedjian s'est donné pour objectif de supprimer l'aide financière au Samu en 2009, la subvention départementale devant être dégressive pour les années 2007 et 2008. Le département des Hauts-de-Seine est l'un des trois seuls en France à subventionner un Samu.

## **Finances**

**75 % du budget 2007 réalisé au 15 septembre**

Le 15 septembre, le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement pour l'année 2007 s'élève à 75,15% contre 65,77 % en 2006.

Depuis le début de l'année, le Conseil général a ainsi dépensé en fonctionnement :

- 484,32 M€ contre 457 M€ en 2006 dans le domaine social,
- 169,73 M€ contre 154,67 M€ en 2006 de masse salariale des agents départementaux,
- 65,08 M€ contre 57,68 M€ en faveur des collèges et collégiens,
- 17,04 M€ contre 15,97 M€ en 2006 pour la culture.

## **Sport**

**351 848 euros accordés pour l'organisation de 13 manifestations sportives**

Le Conseil général accorde 351 848 euros à 13 manifestations sportives organisés en partenariat avec les comités sportifs, les clubs et les communes du département.

Depuis plusieurs années, le Conseil général engage une politique de promotion du sport pour tous et, plus particulièrement, en faveur des jeunes et des personnes handicapées. Les actions menées concernent aussi le sport de haut niveau. Cet engagement vise notamment à développer le sport loisir, le sport éducatif à l'école, le sport dans les associations de quartiers et les clubs sportifs. Dans ce cadre, les manifestations sportives départementales

organisées en partenariat avec les clubs et les comités sportifs permettent d'initier les jeunes à différentes disciplines sportives, de favoriser les passerelles avec les clubs et également avec les collègues, au sein desquels est proposée une pratique structurée.

#### ***Les manifestations soutenues :***

Les Masters à l'épée : 21 000 € / Levallois Sporting Club  
Concours de saut d'obstacles international : 100 000 € / Association Gotequi  
Challenge Yves du Manoir / 30 000 € / RCF Rugby  
Coupe du monde de rugby : 100 000 € / Comité départemental de rugby des Hauts-de-Seine  
Championnats d'Ile-de-France de boxe anglaise : 17 000 € / Comité régional d'Ile-de-France  
Tournoi d'arts martiaux : 3 500 € / Comité départemental de sport adapté  
Championnat de France de tennis fauteuil : 7 000 € / Ligue de tennis des Hauts-de-Seine  
Famillathlon : 10 000 € / Union départementale des associations familiales  
Judo, une ville, un sport, un champion : 10 000 € / Le Plessis-Robinson  
Football, une ville, un sport, un champion : 10 000 € / Châtenay-Malabry  
Athlétisme, une ville, un sport, un champion : 8 348 € / La Garenne-Colombes  
Trophées des courses hors stade et Athlé jeunes 92 : 15 000 € / Comité départemental d'athlétisme  
Coupe de basket féminine en fauteuil roulant : 20 000 € / Comité départemental Handisport des Hauts-de-Seine

#### **Formation**

##### **Gennevilliers : 600 000 € de participation pour un hôtel régional des Centres de Formation des Apprentis (CFA)**

L'Assemblée départementale accorde une subvention de 600 000 euros à la commune de Gennevilliers afin de financer l'acquisition d'un terrain de 10 000 m<sup>2</sup> nécessaire à la réalisation d'un hôtel régional des Centres de Formation des Apprentis (CFA), soit 28 % du montant total de l'achat. Terrain qui sera ensuite mis à disposition de la Région Ile-de-France, maître d'œuvre du projet. A terme, cet hôtel accueillera plusieurs CFA.

Le Conseil général soutient les actions en faveur de l'apprentissage et de l'artisanat : partenaire constant de la Chambre de Métiers depuis 18 ans, financement des bourses aux apprentis, soutien financier à l'Institut de Formation et de Perfectionnement aux métiers de Nanterre. Ce soutien aujourd'hui va notamment permettre d'adapter la formation des jeunes au développement économique de la boucle nord.

#### **Solidarités**

##### **Aide à domicile des personnes atteintes d'un cancer : 45 800 euros de subventions alloués**

L'Assemblée départementale alloue 45 800 euros à trois associations : AGEMO-DOMICILE - 19 410 € ; Fédération des associations de services et soins à domicile des Hauts-de-Seine (FASSAD 92) - 14 800 € ; Association soins et services à domicile aux personnes âgées (ASSDPA) - 11 590 €.

Une décision qui s'inscrit dans le dispositif expérimental d'aide à domicile mis en œuvre par la Ligue contre le cancer et auquel participe le Conseil général depuis juin 2002. Elle permet la prise en charge des personnes âgées de moins de 60 ans, atteintes d'un cancer, par des auxiliaires de vie pour faciliter les actes essentiels de sa vie courante, au début ou en cours de traitement.

***Au 31 décembre 2006, 4 890 heures d'aide à domicile ont été réalisées auprès de 90 bénéficiaires.***

## Education

### **Ecole ouverte : 1 000 € alloués chaque semaine par collège public participant**

Le 30 mars 2007, le Conseil général a alloué une participation financière au dispositif *Ecole ouverte*, conduit par le Rectorat. Cette initiative ouvre notamment les collèges pendant les vacances scolaires afin de proposer aux jeunes qui ne partent pas en vacances des activités culturelles, sportives, de loisirs ou de soutien scolaire. Lors de sa séance publique, le Conseil général a décidé de moduler sa participation en fonction du nombre de semaines d'ouverture des collèges impliqués à raison de 1 000 euros par semaine.

## Culture

### **22 271 euros pour trois manifestations festives de communes**

L'Assemblée départementale attribue 22 271 aux communes de Bois-Colombes et de Nanterre dans le cadre des festivités organisées par celles-ci. Ainsi, Bois-Colombes reçoit 5 420 euros pour soutenir l'organisation d'une Fête de la musique et 7 119 euros pour un Marché de Noël et Nanterre 9 732 euros pour une Fête de la vie associative.

### **23 323 euros de fonctionnement pour six actions culturelles de communes et associations**

Dans le cadre de la participation du Conseil général au financement d'actions culturelles dans les Hauts-de-Seine, plusieurs demandes de subventions de fonctionnement émanant de communes et d'associations sont parvenues à l'Hôtel du Département. L'Assemblée départementale a alloué plusieurs subventions :

- **Fontenay-aux-Roses** : 3 500 € pour la 10<sup>ème</sup> édition du Festival de Musique 2007
- **Sceaux** : 4 500 € pour le Concours de musique de courts métrages 2007
- **La Compagnie le Feu Follet** : 5 000 € pour la création d'une pièce de théâtre
- **La Société Saint-Simon** : 1 500 € pour l'édition, dans un recueil, d'articles historiques portant sur le domaine de Sceaux
- **Le Conservatoire de musique de Saint-Cloud** : 7 823 € pour une grande manifestation en hommage au compositeur Olivier Messiaen
- **L'Association des conservateurs des antiquités et objets d'art** : 1 000 € pour la publication d'un catalogue sur les chefs-d'œuvre de tous les départements de France